

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la MOSELLE

DE LA COMMUNE DE RAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
7	10	7

L'an deux mil vingt-trois, le 09 juin à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation

02/09/2023

Présents : BECKER Cyrille – BECKER Mélanie – BERGER Delphine - DUCLERMORTIER Denis - ERHARD André– GOBILLOT Matthieu - URBAN Michel et ZIPPEL Florianne,

Absents excusés : BENOIT Pierre - TROSZCZYNSKI Céline - ZIPPEL Florianne,

Nombre de Procuration : 3, BENOIT Pierre à GOBILLOT Matthieu, TROSZCZYNSKI Céline à BERGER Delphine et ZIPPEL Florianne à BECKER Mélanie

Secrétaire de séance : BERGER Delphine

DCM 189/2023 Création de poste.

M. le Maire propose à l'assemblée :

-la suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial 2nde classe à temps non-complet (durée hebdomadaire de service de 17h, soit 17,5/35^{ème} à compter du premier juillet 2023

-la création de l'emploi d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe à temps non-complet (durée hebdomadaire de service de 17h, soit 17,5/35^{ème} à compter du premier juillet 2023

Le conseil municipal décide avec 9 voix pour et 1 voix contre :

- d'adopter la proposition du maire
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait à RAVILLE, le 09 juin 2023

Conforme au registre

« Certifiée exécutoire »

Le Maire,
Michel URBAN




La secrétaire de séance
Delphine BERGER

